



## Commune de Saint-Sylvestre-Pragoulin

☎ : 04.70.59.73.51

e-mail : [st-sylvestre-pragoulin@wanadoo.fr](mailto:st-sylvestre-pragoulin@wanadoo.fr)

[www.st-sylvestre-pragoulin.com](http://www.st-sylvestre-pragoulin.com)

Suite à la réforme des règles de publicité des actes entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2022, le compte-rendu du conseil municipal est supprimé et remplacé par la liste des délibérations examinées en séance.

Le procès-verbal de chaque séance du conseil municipal, rédigé par le secrétaire, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Maire et le secrétaire. Le procès-verbal du 11 mai 2023 sera consultable dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté soit en juin 2023 (sur le site internet de la commune et mis à la disposition du public au secrétariat de la mairie).

### LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES EN CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mai 2023

*Les délibérations sont consultables dans leur intégralité au secrétariat de la mairie aux horaires d'ouverture au public.*

- ◆ Délibération n° 2023-43 – Travaux d'amélioration du réseau d'assainissement – résultats de l'appel d'offres : **Approuvée**
- ◆ Délibération n° 2023-44 – Avis service du domaine suite à la proposition d'achat de la parcelle YH n° 31 : **Approuvée**

Liste affichée à Saint-Sylvestre-Pragoulin, le 12 mai 2023.

**Le Maire,**

**Bernard MANILLERE**

**Mairie 2 Place de la Mairie 63310 SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN**

**Ouverture du secrétariat au public : lundi de 13 h 30 à 17 h 00 / mardi de 16 h 00 à 18 h 00**

**mercredi de 08 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 00 / vendredi de 08 h 00 à 12 h 00**



## PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2023

L'an deux mil vingt trois, le onze mai à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison du Peuple, sous la présidence de Monsieur Bernard MANILLERE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 05 mai 2023 (affichée le 05 mai 2023)

### Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de séance du 13 avril 2023
- Travaux d'amélioration du résultat d'assainissement : résultats de l'appel d'offres
- Avis service du domaine suite à la proposition d'achat de la parcelle YH n° 31
- Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) : service de compostage partagé
- Questions diverses

**Présents:** MANILLERE B, POTIGNAT J, GILBERT C, BLANCHER P, COURTADON J, RICHARD N, CATIN B, VERY F, RAMILLIEN C, BOUGEROL N, OLMEDO M, DELAIZE F, SIVIGNON J.

**Procurations :** BUSSAC Valérie à MANILLERE Bernard, ROBIN Nathalie à POTIGNAT Jacques.

Le conseil municipal a désigné Monsieur Johan SIVIGNON comme secrétaire de séance.

### Délibération n° 2023-43 : Travaux d'amélioration du réseau d'assainissement – résultats de l'appel d'offres

Présents : 13    Votants : 15    Pour : 15    Contre : 0    Abstention : 0

- ♦ Vu la délibération du conseil municipal n° 2021-60 en date du 30 septembre 2021 confiant la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'amélioration du réseau d'assainissement au bureau d'études EGIS EAU avec un montant d'honoraires de 35 170,00 € HT,
- ♦ Vu la délibération du conseil municipal n° 2023-15 en date du 16 février 2023 acceptant l'avenant (modification n° 1) au marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 6 931,01 € HT,
- ♦ Vu la délibération du conseil municipal n° 2022-47 en date du 15 septembre 2022 approuvant le projet et le plan de financement,
- ♦ Vu les crédits prévus au budget 2023 pour ce projet d'un montant de 425 459,00 € dont 384 090,00 € pour les travaux,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'appel d'offres pour les travaux d'assainissement a été lancé (parution sur la plateforme CENTRE OFFICIELLES le 03 mars 2023 et dans les annonces légales du journal de la Montagne le 08 mars 2023). La commission d'appel d'offres s'est réunie le 27 avril 2023. Suite à la présentation du rapport d'analyse des offres par le bureau d'études EGIS EAU, il a été décidé de procéder à une négociation avec les deux entreprises ayant soumissionné. Les résultats de la négociation ont été examinés par la commission d'appel d'offres le 11 mai 2023.

La commission d'appel d'offres propose de déclarer fructueux l'appel d'offres et de retenir l'offre du groupement GDCE/ROBINET pour un montant de 271 368,41 € HT (325 642,09 € TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ♦ désigne le groupement GDCE/ROBINET comme attributaire du marché pour les travaux d'amélioration du réseau d'assainissement pour un montant de 271 368,41 € HT (325 642,09 € TTC),
- ♦ autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché avec le groupement attributaire,
- ♦ dit que les crédits sont prévus au budget 2023.

Bm

**Délibération n° 2023-44 : Avis service du domaine suite à la proposition d'achat de la parcelle YH n° 31**

Présents : 13    Votants : 15    Pour : 15    Contre : 0    Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune avait été sollicitée par la direction des finances publiques du Puy-de-Dôme pour l'acquisition d'une parcelle de terrain située impasse du Germinel (cadastrée YH n° 31, surface de 3 532 m<sup>2</sup>). Par délibération n° 2023-22 du 16 mars 2023, le conseil municipal a fait une proposition d'achat au prix de 1 500 €.

L'offre de la commune a été retenue par le service du domaine. Ainsi, Monsieur le Maire propose d'entériner cette décision et de désigner Maître Sébastien FABRE, Notaire à Randan pour rédiger l'acte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ♦ accepte l'achat de la parcelle cadastrée YH n° 31 pour un prix de 1 500 €,
- ♦ désigne Maître Sébastien FABRE, Notaire à Randan, pour rédiger l'acte,
- ♦ autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

**Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) : service de compostage partagé**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, chaque habitant devra avoir à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses déchets alimentaires dans les ordures ménagères résiduelles.

Une enquête va être faite auprès de la population afin d'évaluer le nombre de personnes intéressées et le secteur le plus adapté pour l'installation du composteur collectif. Il est précisé que ce composteur collectif est destiné aux personnes n'ayant de place pour installer ce dispositif chez eux.

**Questions diverses**

♦ Elections sénatoriales : le conseil municipal devra se réunir obligatoirement le vendredi 09 juin 2023 pour procéder à la désignation de délégués et de leurs suppléants. La présence de l'ensemble des membres du conseil municipal à cette réunion est obligatoire.

♦ Un arrêté municipal a été pris pour la divagation des chiens (arrêté n° 2023-40 du 26 avril 2023). Il a été affiché en mairie ainsi que sur les panneaux d'affichage de la commune.

♦ Monsieur MANILLERE informe que le conseil départemental du Puy-de-Dôme va réaliser le renouvellement des enrobés sur la route départementale n° 1093 en traverse de Beauvezet (prévu la semaine 21). Il s'avère que trois tampons eaux usées sont particulièrement abimés. L'entreprise COLAS en charge des travaux demande si la commune souhaite les changer (environ 300 € par tampon à la charge de la commune). Le conseil municipal donne un avis favorable.

♦ Monsieur POTIGNAT signale qu'il a été décidé en commission le fleurissement partiel de la commune cette année en raison des restrictions d'eau.

♦ Monsieur POTIGNAT présente les devis pour les radiateurs du logement communal situé 12 rue de la Croix.

Monsieur BESSON a fait deux devis :

\* Devis 1 (remplacement des platines de régulation) d'un montant de 332,40 € HT (365,64 € TTC)

\* Devis 2 (remplacement des radiateurs) d'un montant 504,00 € HT (554,40 € TTC)

Monsieur POTIGNAT préconise de changer les radiateurs dans la mesure où ils ne sont pas récents (9 ans). Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis pour le remplacement des deux radiateurs d'un montant de 554,40 € TTC.

BM

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 28.

Table des délibérations – Séance du conseil municipal du 11 mai 2023	
Numéro	Intitulé
2023-43	Travaux d'amélioration du réseau d'assainissement – résultats de l'appel d'offres
2023-44	Avis service du domaine suite à la proposition d'achat de la parcelle YH n° 31

Le Maire,  
Bernard MANILLERE



Le secrétaire de séance,  
Johan SIVIGNON

